

LA DANSE ?
TE PASSIONNE ?

C.H.A.D
Classes à Horaires Aménagés Danse
2026 - 2027

RÉUNION D'INFORMATION
Mardi 24 mars 2026 à 18h15

CANDIDATURES
Jusqu'au lundi 4 mai 2026

Au collège Jeanne de la Treille,
en partenariat avec la ville d'Aurillac
et son Conservatoire musique et danse
et La Manufacture, Incubateur chorégraphique
Vendetta Mathea

Crédits : Laurent Barthomex

LA DANSE ?
TE PASSIONNE ?

C.H.A.D
Classes à Horaires Aménagés Danse
2026 - 2027

RÉUNION D'INFORMATION
Mardi 24 mars 2026 à 18h15

CANDIDATURES
Jusqu'au lundi 4 mai 2026

Au collège Jeanne de la Treille,
en partenariat avec la ville d'Aurillac
et son Conservatoire musique et danse
et La Manufacture, Incubateur chorégraphique
Vendetta Mathea

Crédits : Laurent Barthomex

PRÉSENTATION

Ouvertes aux élèves motivés, débutants et non débutants, les classes CHAD permettent de suivre une formation spécifique dans le domaine de la danse, sur le temps scolaire, en complémentarité de la formation générale. Tout en suivant un cursus normal, les élèves de ces classes bénéficient d'un enseignement chorégraphique conséquent : cours de danse et enseignement théorique autour de la danse pour un volume horaire de 5h30 par semaine. La pratique chorégraphique s'articule autour d'une discipline centrale, la danse contemporaine, à laquelle s'associe une autre esthétique, le jazz.

ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE

- **Culture chorégraphique**
0h30 / semaine
- **Le corps dans le mouvement dansé**
0h30 / semaine
- **La danse en relation avec la musique**
intégrée dans le temps d'éducation musicale du collège

ENSEIGNEMENTS STRUCTURES PARTENAIRES

Conservatoire de Musique et Danse - La Manufacture

- **Danse contemporaine**
3h / semaine (soit 2 cours d'1h30)
- **Danse Jazz**
1h30 / semaine

L'ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE EST TOTALEMENT GRATUIT

à l'exception d'une participation financière demandée aux familles pour la location de costumes.

RÉUNION D'INFORMATION

Au collège Jeanne de la Treilhe avec les partenaires, le mardi 24 mars 2026 à 18h15.

RETRAIT DES DOSSIERS

Dès maintenant, au collège ou auprès d'une structure partenaire.

TEMPS D'ÉCHANGES ET MISE EN SITUATION

Le mercredi 27 mai 2026 à partir de 9h à La Manufacture.

L'ADMISSION DÉFINITIVE

est prononcée par madame la directrice académique prenant compte de l'avis de la commission. Cette commission s'appuie sur l'étude du dossier, l'entretien avec l'élève et le nombre de places disponibles.

+ D'INFOS

Collège Jeanne de la Treilhe, 18 rue du collège, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 48 02 66 - Ce.0150639N@ac-clermont.fr

Conservatoire musique et danse, 37, rue des carmes, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 45 46 20 - conservatoire@aurillac.fr

La Manufacture, 4 impasse Jules Ferry, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 48 35 03 - INFO@LA-MANUFACTURE.ORG

PRÉSENTATION

Ouvertes aux élèves motivés, débutants et non débutants, les classes CHAD permettent de suivre une formation spécifique dans le domaine de la danse, sur le temps scolaire, en complémentarité de la formation générale. Tout en suivant un cursus normal, les élèves de ces classes bénéficient d'un enseignement chorégraphique conséquent : cours de danse et enseignement théorique autour de la danse pour un volume horaire de 5h30 par semaine. La pratique chorégraphique s'articule autour d'une discipline centrale, la danse contemporaine, à laquelle s'associe une autre esthétique, le jazz.

ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE

- **Culture chorégraphique**
0h30 / semaine
- **Le corps dans le mouvement dansé**
0h30 / semaine
- **La danse en relation avec la musique**
intégrée dans le temps d'éducation musicale du collège

ENSEIGNEMENTS STRUCTURES PARTENAIRES

Conservatoire de Musique et Danse - La Manufacture

- **Danse contemporaine**
3h / semaine (soit 2 cours d'1h30)
- **Danse Jazz**
1h30 / semaine

L'ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE EST TOTALEMENT GRATUIT

à l'exception d'une participation financière demandée aux familles pour la location de costumes.

RÉUNION D'INFORMATION

Au collège Jeanne de la Treilhe avec les partenaires, le mardi 24 mars 2026 à 18h15.

RETRAIT DES DOSSIERS

Dès maintenant, au collège ou auprès d'une structure partenaire.

TEMPS D'ÉCHANGES ET MISE EN SITUATION

Le mercredi 27 mai 2026 à partir de 9h à La Manufacture.

L'ADMISSION DÉFINITIVE

est prononcée par madame la directrice académique prenant compte de l'avis de la commission. Cette commission s'appuie sur l'étude du dossier, l'entretien avec l'élève et le nombre de places disponibles.

+ D'INFOS

Collège Jeanne de la Treilhe, 18 rue du collège, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 48 02 66 - Ce.0150639N@ac-clermont.fr

Conservatoire musique et danse, 37, rue des carmes, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 45 46 20 - conservatoire@aurillac.fr

La Manufacture, 4 impasse Jules Ferry, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 48 35 03 - INFO@LA-MANUFACTURE.ORG